



KONFERENZ DER KANTONALEN AUFSICHTSSTELLEN ÜBER DIE GEMEINDEFINANZEN
CONFERENCE DES AUTORITES CANTONALES DE SURVEILLANCE DES FINANCES COMMUNALES
CONFERENZA DELLE AUTORITA DI VIGILANZA SULLE FINANZE DEI COMUNI
CONFERENZA DA LAS AUTORITADS DA SURVEGLIANZA CHANTUNALAS SUR LAS FINANZAS COMMUNALAS

31^{ème} assemblée générale

Bienvenue - Benvenuto

Zoug

14/15.09.2017

Bienvenue

- **A) Mot de bienvenue de Mme la
Conseillère d'Etat Manuela Weichelt-
Picard**



Ouverture

- **B) Ouverture de la conférence par le candidat à la présidence, Frédéric Favre, Conseiller d'Etat valaisan**



Ordre du jour

- **1) Procès-verbal de la 30ème Conférence des 24 et 25 septembre 2015 à Appenzell Rhodes-Extérieures**
- **2) Présentation et prise de connaissance du rapport d'activité de la commission**
- **2) Rapport du Groupe intercantonal de coordination MCH2**

Ordre du jour

- 1) Procès-verbal de la 30ème Conférence des 24 et 25 septembre 2015 à Appenzell Rhodes-Extérieures
- **2) Présentation et prise de connaissance du rapport d'activité de la commission**
- 2) Rapport du Groupe intercantonal de coordination MCH2

2)Présentation et prise de connaissance du rapport d'activité de la commission

- **Conférence 2015 à Appenzell Rhodes-Extérieures**
- **Commission**
- **Journée de travail à Olten (Surveillance des finances communales – Quo vadis ?)**
- **CSPCP**
- **Journal Info + site Internet**
- **Expert Suisse**

2) Conférence 2015 à Appenzell Rhodes-Extérieures



Ordre du jour

- 1) Procès-verbal de la 30ème Conférence des 24 et 25 septembre 2015 à Appenzell Rhodes-Extérieures
- 2) Présentation et prise de connaissance du rapport d'activité de la commission
- **2) Rapport du Groupe intercantonal de coordination MCH2**



KONFERENZ DER KANTONALEN AUFSICHTSSTELLEN ÜBER DIE GEMEINDEFINANZEN
CONFERENCE DES AUTORITÉS CANTONALES DE SURVEILLANCE DES FINANCES COMMUNALES
CONFERENZA DELLE AUTORITÀ DI VIGILANZA SULLE FINANZE DEI COMUNI
CONFERENZA DA LAS AUTORITADS DA SURVEGLIANZA CHANTUNALAS SUR LAS FINANZAS COMMUNALAS

Groupe de coordination MCH2



Rapport à la 31^{ème} conférence des Autorités
cantonales de surveillance des finances
communales
14 septembre 2017
Andreas Hrachowy

Coopération





KONFERENZ DER KANTONALEN AUFSICHTSSTELLEN ÜBER DIE GEMEINDEFINANZEN
CONFERENCE DES AUTORITES CANTONALES DE SURVEILLANCE DES FINANCES COMMUNALES
CONFERENZA DELLE AUTORITÀ DI VIGILANZA SULLE FINANZE DEI COMUNI
CONFERENZA DA LAS AUTORITADS DA SURVEGLIANZA CHANTUNALAS SUR LAS FINANZAS COMMUNALAS

KKAG-CACSFC

Président

Francis Gasser, VS

Membres

Iris Markwalder, BE
Heinz Montanari, ZH
Michael Bertschi, BL
Hansjörg Enzler, TG
Beat Fallegger, LU
Brigitte Zbinden, FR
John Derighetti, TI
Pierre Leu, NE
Marc Schmellentin, AG

Délégué CSPCP

Andreas Hrachowy, ZH

Groupe de coordination MCH2

Membres

Hansjörg Enzler, TG
Brigitte Zbinden, FR
Marc Schmellentin, AG
Urs Kundert, GL
Thomas Steiner, SO
Agata Fiechter, BE
Andreas Hrachowy, ZH
Evelyn Munier, CSPCP
André Schwaller, AFF

Groupe de travail plan comptable

Membres

Gerhard Schmied, BE
André Schwaller, AFF
Marc Wermuth, AFF
Urs Kundert, CACSFC
Richard Schraner, AG
Tamara Bruderer, ZH

Groupe de travail IPSAS

Group de travail ad hoc

SRS-CSPCP

Direction

Nils Soguel
Evelyn Munier

Délégué de

Confédération (3)
Cantons (4)
Contrôles financiers
Association des
Communes
Union des villes
KKAG-CACSFC
EXPERTsuisse
Swiss GAAP FER
veb.ch

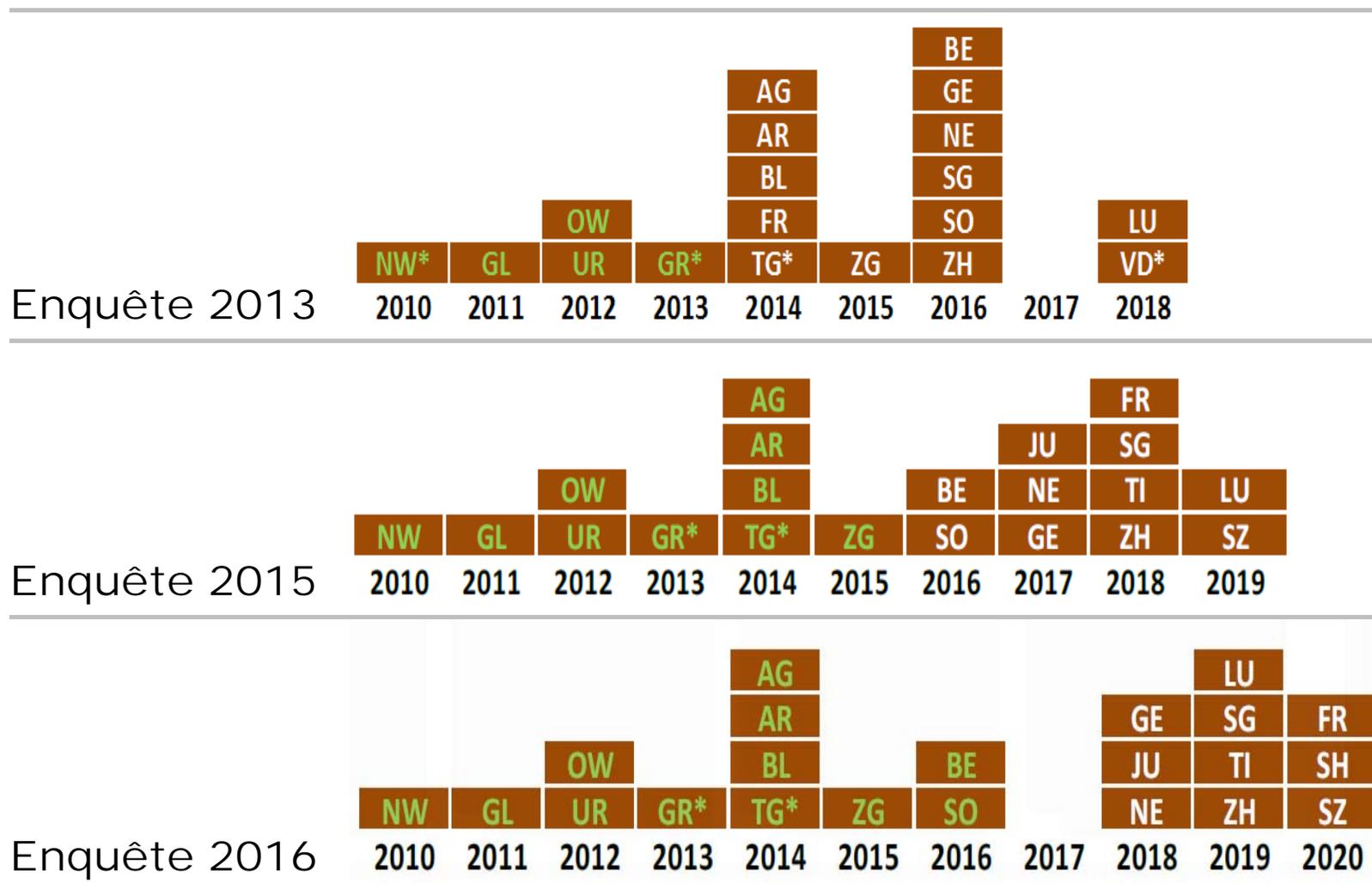


Le MCH2 vit et se développe...



KONFERENZ DER KANTONALEN AUFSICHTSSTELLEN ÜBER DIE GEMEINDEFINANZEN
 CONFERENCE DES AUTORITES CANTONALES DE SURVEILLANCE DES FINANCES COMMUNALES
 CONFERENZA DELLE AUTORITÀ DI VIGILANZA SULLE FINANZE DEI COMUNI
 CONFERENZA DA LAS AUTORITADS DA SURVEGLIANZA CHANTUNALAS SUR LAS FINANZAS COMMUNALAS

Mise en œuvre du MCH2





Travaux réalisés

Manuel MCH2 et recommandations

- Révision du manuel
- Révision de la recommandation No. 11 "Bilan"

Compléments aux recommandations

- Présentation des comptes des associations intercommunales
- Précisions sur les provisions et les engagements conditionnels

FAQ

- Fonction pour les charges de foyers pour enfants et adolescents
- Comptabilisation des intérêts négatifs
- Comptabilisation des Swaps de taux d'intérêts
- Passifs de régularisation et provisions dans le compte des investissements

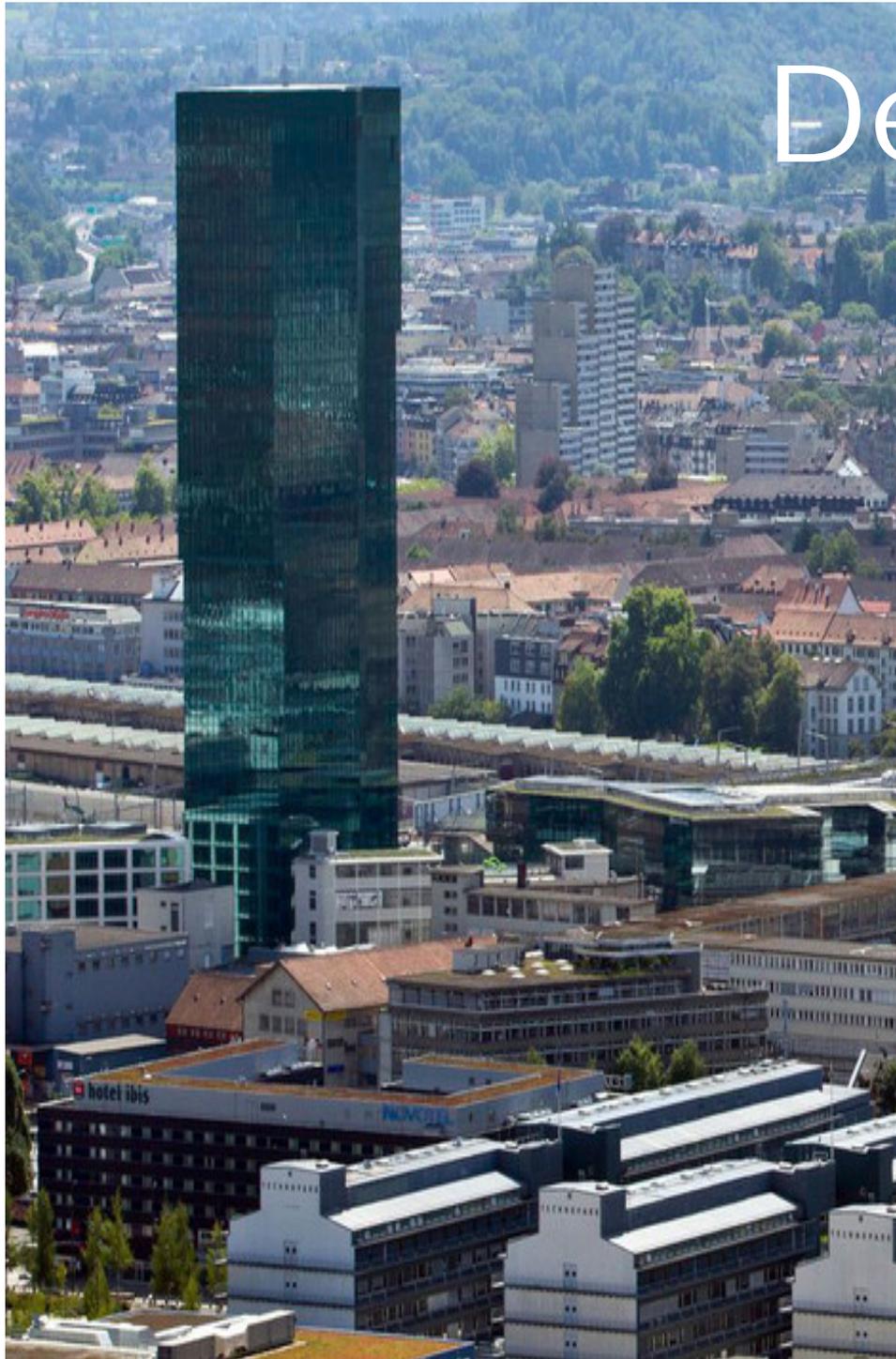


Présentation des comptes des associations intercommunales

Complément à la recommandation No. 01

- Personnes morales de droit public = leur propre comptabilité
- Éléments principaux du modèle comptable MCH2
- Vue financière d'ensemble
 - Structure des participations
 - Niveau d'endettement
- Respect des exigences de la sectorisation

Défis





Développement attendus du MCH2

Compléments aux recommandations

- Vision consolidée – retraitement de la RE13

FAQ

- Distinction et comptabilisation différenciée des dédommagements, des subventions et des biens/services et marchandises
- Fonds de réévaluation des immeubles du patrimoine financier

Autres sujets

- Date de comptabilisation des parts de bénéfices et des pertes de participations cantonales
- Présentation du bilan d'ouverture lors d'une fusion de communes.

MERCI pour votre collaboration !





KONFERENZ DER KANTONALEN AUFSICHTSSTELLEN ÜBER DIE GEMEINDEFINANZEN
CONFERENCE DES AUTORITES CANTONALES DE SURVEILLANCE DES FINANCES COMMUNALES
CONFERENZA DELLE AUTORITÀ DI VIGILANZA SULLE FINANZE DEI COMUNI
CONFERENZA DA LAS AUTORITADS DA SURVEGLIANZA CHANTUNALAS SUR LAS FINANZAS COMMUNALAS

Surveillance des finances communales



Recommandations
14 septembre 2017
Heinz Montanari



KONFERENZ DER KANTONALEN AUFSICHTSSTELLEN ÜBER DIE GEMEINDEFINANZEN
CONFERENCE DES AUTORITES CANTONALES DE SURVEILLANCE DES FINANCES COMMUNALES
CONFERENZA DELLE AUTORITÀ DI VIGILANZA SULLE FINANZE DEI COMUNI
CONFERENZA DA LAS AUTORITADS DA SURVEGLIANZA CHANTUNALAS SUR LAS FINANZAS COMMUNALAS

Situation initiale



KONFERENZ DER KANTONALEN AUFSICHTSSTELLEN ÜBER DIE GEMEINDEFINANZEN
CONFERENCE DES AUTORITES CANTONALES DE SURVEILLANCE DES FINANCES
COMMUNALES CONFERENZA DELLE AUTORITA DI VIGILANZA SULLE FINANZE DEI COMUNI
CONFERENZA DA LAS AUTORITADS DA SURVEGLIANZA CHANTUNALAS SUR LAS FINANZAS
COMMUNALAS

Journée de travail du 15 septembre 2016 à Olten

Surveillance des finances communales – Quo vadis ?

Horaire	Thèmes	Intervenants
dès 08:45	Arrivée à l'hôtel Arte à Olten Café, croissants	
09:15	Bienvenue et introduction à la journée de travail	Francis Gasser Président de la commission Iris Markwalder Vice-présidente de la commission



KONFERENZ DER KANTONALEN AUFSICHTSSTELLEN ÜBER DIE GEMEINDEFINANZEN
CONFERENCE DES AUTORITES CANTONALES DE SURVEILLANCE DES FINANCES
COMMUNALES CONFERENZA DELLE AUTORITA DI VIGILANZA SULLE FINANZE DEI COMUNI
CONFERENZA DA LAS AUTORITADS DA SURVEGLIANZA CHANTUNALAS SUR LAS FINANZAS
COMMUNALAS

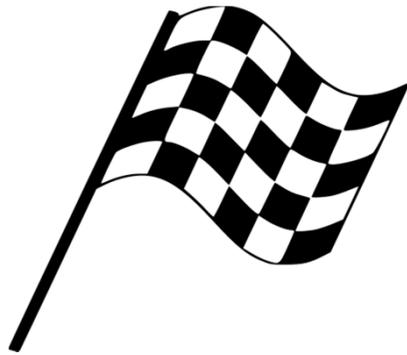
Arbeitstagung vom 15. September 2016 in Olten

Gemeindefinanzaufsicht – Quo vadis?

Zeit	Thema	Referenten
ab 08:45	Ankunft im Hotel Arte , in Olten Kaffee, Gipfeli	
09:15	Begrüssung und Eröffnung der Tagung	Francis Gasser Kommissionspräsident Iris Markwalder Kommissionsvizepräsidentin



Les objectifs ont été redéfinis



- (1) Direction conforme aux règles
- (2) Finances saines
- (3) Gestion minutieuse de l'argent public
- (4) Représentation transparente de la situation financière
- (5) Respect des compétences
- (6) Comparabilité



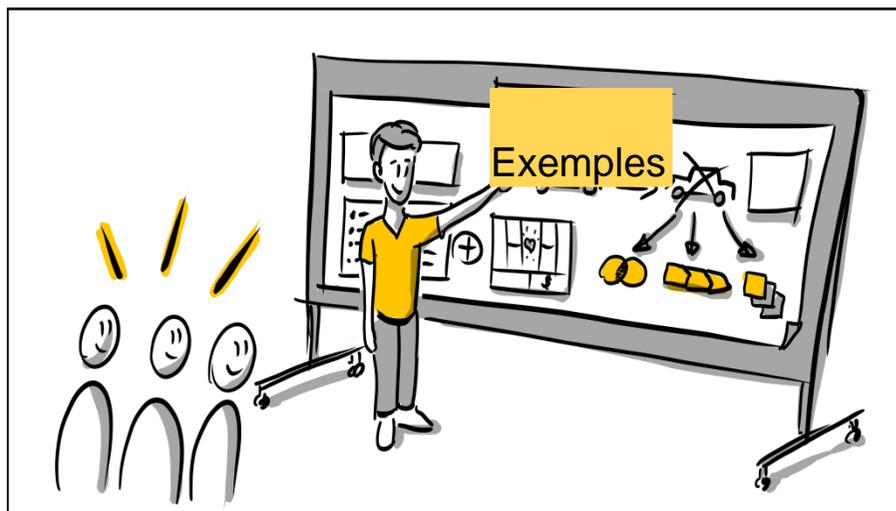
Recommandations...

Le Canton règle....

- (1) La surveillance cantonale
- (2) Edicte des prescriptions sur la tenue de la comptabilité
- (3) Edicte des prescriptions pour la réduction des risques financiers
- (4) Edicte des prescriptions sur la révision des comptes
- (5) Collabore à l'offre de formation
- (6) Publie les résultats des activités de surveillance
- (7) Publie la statistique sur les finances communales
- (8) Examine et approuve les dispositions financières des actes législatifs communaux



Quelle suite ? -



Nous récoltons vos règlements, actes législatifs, etc... et les mettons à disposition à titre d'exemple.

3) Approbation des comptes 2015/2016

Bilan		2016	2015
1	Actifs	Fr. 44'888.58	Fr. 43'683.53
10	Disponibilités	Fr. 44'888.58	Fr. 43'683.53
14	Placements	Fr. -	Fr. -
2	Passifs	Fr. 44'888.58	Fr. 43'683.53
20	Fonds étrangers à court terme	Fr. 5'492.00	Fr. 5'000.00
28	Capital propre	Fr. 39'396.58	Fr. 38'683.53

Explications

Fonds étrangers à court terme: Provision pour les traductions sera dissoute en 2017 au profit du capital propre..

3) Approbation des comptes 2015/2016

Compte de résultat		2016	2015
3	Revenus	Fr. 14'760.00	Fr. 17'300.00
4	Charges pour prestations de service	Fr. 11'899.25	Fr. 17'720.70
5	Charges de personnel	Fr. 1'442.05	Fr. 963.50
6	Autres charge d'exploitation	Fr. 705.65	Fr. 1'868.05
9	Clôture	Fr. 713.05	Fr. -3'252.25
9200	<i>Bénéfice + ou perte - de l'exercice</i>	Fr. 713.05	Fr. -3'252.25

Explications

Différence de revenus: plus de participations ont été enregistrées en 2015.

3) Rapport de l'organe de vérification

Le compte 2015 a été établi par le canton de NE.

Cette tâche a été transférée au canton de BE dès le compte 2016.

Les comptes 2015 et 2016 ont été acceptés par la commission de la CACSFC le 9.6.2017.

La révision par le canton d'AG, M. Raphael Meier, s'est déroulée le 8.8.2017.

Nous vous recommandons d'accepter les deux comptes.

Il a été tenu compte des remarques du rapport de révision 2014.



Elections statutaires pour la période 2017-2021

- ✓ 4a) du/de la président/e de la Conférence



Elections statutaires pour la période 2017-2021

- ✓ **Chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport**
- ✓ **Parti libéral-radical (PLR)**
- ✓ **Elu au Conseil d'Etat le 19 mars 2017**

- ✓ **Date de naissance : 16 juillet 1979**
- ✓ **Lieu d'origine : Sierre**
- ✓ **Domicile : Vétroz**

Elections statutaires pour la période 2017-2021

- ✓ **1997 CFC d'employé de commerce**
- ✓ **2006 Brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales**
- ✓ **2007 Brevet fédéral de spécialiste en gestion du personnel**
- ✓ **2009 Master en management des organisations et développement du capital humain**
- ✓ **2010 Diplôme fédéral en ressources humaines**
- ✓ **2015 Doctorat en administration des affaires (DBA)**
- ✓ **2005-2009 Directeur des ressources humaines et membre de la direction d'une grande entreprise du commerce de détail**
- ✓ **2010-2017 Adjoint, puis chef du département RH et membre de la direction d'une grande entreprise du commerce de détail**

Elections statutaires pour la période 2017-2021

✓ 4b) des membres de la commission



BL-2015



TI-2009



TG-2005



LU-2015



VS-2005



NE-2009



BE-2013



ZH-2007



AG-2015

Elections statutaires pour la période 2017-2021

✓ 4b) des membres de la commission



FR-1997

démissionnaire



FR-2017

candidate



Elections statutaires pour la période 2017-2021

- ✓ 4c) du/de la présidente de la commission



Elections statutaires pour la période 2017-2021

- ✓ 4d) de l'organe de vérification des comptes



6) Choix du canton accueillant la conférence 2019

✓ 2019



Josef Manser



KONFERENZ DER KANTONALEN AUFSICHTSSTELLEN ÜBER DIE GEMEINDEFINANZEN
CONFERENCE DES AUTORITES CANTONALES DE SURVEILLANCE DES FINANCES COMMUNALES
CONFERENZA DELLE AUTORITA DI VIGILANZIA SULLE FINANZE DEI COMUNI
CONFERENZA DA LAS AUTORITADS DA SURVEGLIANZA CHANTUNALAS SUR LAS FINANZAS COMMUNALAS



Discussion générale



KONFERENZ DER KANTONALEN AUFSICHTSSTELLEN ÜBER DIE GEMEINDEFINANZEN
CONFERENCE DES AUTORITES CANTONALES DE SURVEILLANCE DES FINANCES COMMUNALES
CONFERENZA DELLE AUTORITA DI VIGILANZIA SULLE FINANZE DEI COMUNI
CONFERENZA DA LAS AUTORITADS DA SURVEGLIANZA CHANTUNALAS SUR LAS FINANZAS COMMUNALAS



Merci de votre attention

D) Exposé

✓ **La révision de la loi des finances du canton de Zoug**

✓ **Marc Strasser**





Kanton Zug

Modification de la loi sur les finances (LF)

Conférence des Autorités Cantonales de Surveillance des Finances
communales
(CACSFC) du 14 septembre 2017

Marc Strasser, collaborateur scientifique à la direction des finances
FD FDS 9.8.1 /

Introduction

1. Loi actuelle de 2006 a fait ses preuves
2. Est la base de la gestion budgétaire du canton et **des communes**
3. Avait besoin d'être adaptée au MCH2 (Loi modèle sur les finances)
4. Révision partielle -> Structure reste identique
5. LF-Ordonnance -> Dispositions d'exécutionn

Modifications les plus importantes

1. Introduction d'un frein à l'endettement
2. Modification de la méthode d'amortissement, de dégressif à linéaire
-> Délai de transition de trois ans
3. Distinction claire entre les charges de maintien de la valeur et les dépenses apportant une plus-value
4. **Fremdänderung**: Surveillance des finances communales passe de la direction de l'Intérieure à celle des finances
-> Mutation à la CACSFC - de Markus Stoll à Marc Strasser

Contenu



§ 1 al. 2a Exceptions pour les Bourgeoisies et les paroisses

- Le Conseil d'Etat peut autoriser des exceptions pour les **Bourgeoisies et les paroisses**.
- Règlementation dans l'ordonnance de la LF -> contraignante pour tous
- Exemples :
 - Pas de tableau des provisions, pas de tableau des garanties
 - Evtl. pas de comptabilité des immobilisations
- Non valable : Autre méthode d'amortissement ou autre taux

§ 2 Règles financières (frein à l'endettement)

Al. 2 litt. a (= Valeurs cibles)

Equilibre des résultats cumulés du compte de résultats sur 8 ans

Al. 2 litt. b Degré d'autofinancement

(= Valeur de pilotage) minimum 80 %,
quand le taux d'endettement net est sup.

à 150 %

= Règles
d'investissement

Al. 3 Amortissement du découvert au bilan de 20% par année
(sur 5 ans) (= Règles de sanction)

§ 2 al. 2 litt. a

- Equilibre des résultats cumulés du compte de résultat sur 8 ans

Rechnung 2017	Rechnung 2018	Rechnung 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
------------------	------------------	------------------	----------------	----------------	--------------	--------------	--------------

- Délai transitoire de trois ans
- Objectif : maintien du capital propre

§ 2 al. 2 litt. b

- Le degré d'autofinancement doit atteindre au minimum 80% dans le budget
si le taux d'endettement net est supérieur à 150%
- Objectif: Limiter l'accroissement des capitaux étrangers liés aux activités d'investissement et ce faisant limiter un nouvel endettement.

§ 2 al. 3

- Si le bilan enregistre un découvert , celui-ci doit être amorti annuellement d'au moins 20%;
le budget doit tenir compte des montants correspondants
- Objectif : Suppression du découvert au bilan;
freine la progression des dépenses dans la mesure où ces dernières ne peuvent pas être compensées par des recettes supplémentaires

Charges de maintien de la valeur vs dépenses apportant une plus-value

- **§ 4 al. 2**

Le compte de résultats contient outre les charges courantes aussi celles qui servent à maintenir la valeur des biens du patrimoine administratif.

- **§ 5 al. 1 litt. b**

Valent comme investissements les dépenses qui remplacent des biens existant du patrimoine administratif ou qui permettent une nouvelle ou une utilisation plus large ou plus longue sur plusieurs années.

§ 5 al. 3 Limite d'activation

- L'Exécutif fixe le montant à partir duquel une dépense d'investissements doit exclusivement être comptabilisée dans le compte des investissements (Limite d'activation).
- Jusqu'à présent Fr. 100'000.– était le montant valable au niveau du canton
- Conséquence : En dessous de cette limite, les investissements doivent être comptabilisée dans le compte de résultat (= simplification administrative)

§ 13 Principes d'évaluation

- Patrimoine financier:
 - Valeur vénale (Immeubles à taxer chaque 10 ans)
 - **Evaluation à la juste valeur (nouveau)**
 - aucun amortissement

- Patrimoine administratif
 - Valeur d'acquisition ou de construction sous déduction des amortissements

- Evaluation du PF et du PA prévisible et durable (par exemple dans les participations)

Dissolution des réserves d'évaluation

- Il existe une réserve d'évaluation au passif du bilan (Etat fin 2016; en mio. Fr.):

Pour des terrains	47,4
Pour des placements financiers	5,2
- Lors du passage, il y aura un revenu extraordinaire à la juste valeur dans le compte de résultat

§ 14 Méthode d'amortissement

- 19 cantons: linéaire
7 cantons: dégressif (AI, FR, GL, OW, TG, SZ, TI)
- Linéaire: la diminution de la valeur du placement sera répartie par tranche égale sur la durée totale d'utilisation .
- «True and Fair View» =
image réelle de la situation de la fortune, des finances et du résultat

§ 14 Amortissements du patrimoine administratif

- Linéaire dès le début de l'utilisation
- | <u>Domaine</u> | <u>Taux = durée d'utilisation</u> |
|----------------------|-----------------------------------|
| Génie civile | 2,5 % = 40 Jahre |
| Terrains bâtis | 3,0 % = 33 Jahre |
| Subventions invest. | 3,0 % = 33 Jahre |
| Mobilier | 12,5 % = 8 Jahre |
| Immob. incorporelles | 20,0 % = 5 Jahre |
| Informatique | 33,3 % = 3 Jahre |
- Terrains non bâtis aucun amortissement

§ 53 Dispositions transitoires

- § 53 al. 2: Délai de trois ans pour la modification de la méthode d'amortissement et de la comptabilité des immobilisations
- § 53 al. 3 Délai de trois ans pour le passage au MCH2 des [Bourgeoisies et des paroisses](#)
- § 53 al. 4 Délai de trois ans pour le respect de l'équilibre du compte de résultat sur 8 ans

LF - Ordonnance: Contenu (Extrait)

- Définition valeur de maintien (à charge du compte de résultats)
- Distinction patrimoine financier vs administratif
- Annexes au compte annuel
- Autorisation de dépenses et de signatures
- Sera encore adaptée dans le cadre d'une procédure de consultation
- Entrée en vigueur avec la révision partielle de la LF : le 1^{er} janvier 2018

Questions ?



Programme

- ✓ 16h00 Fin de l'AG
- ✓ 16h00 Prise des chambres au Seminarhotel
- ✓ **17h00 Déplacement en car à Zoug**
- ✓ 17h30 Visite guidée du « Museum für Urgeschichte »
- ✓ 18h30 « Pfahlbauer » Apéro
- ✓ 19h30 Retour en car au « Seminarhotel »
- ✓ 20h00 Repas
- ✓ xxhxx

Markus Stoll



Programme

- ✓ **07h00** Petit-déjeuner et check-out au « Seminarhotel »
- ✓ **08h15** Déplacement en car pour Morgarten

Markus Stoll

